

QUESTION ORALE DE M. FRÉDÉRIC À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA PARTICIPATION DE L'INDUSTRIE WALLONNE AUX PROGRAMMES DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Frédéric à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la participation de l'industrie wallonne aux programmes de sécurité et de défense ».

La parole est à M. Frédéric pour poser sa question.

M. Frédéric (PS). - Monsieur le Ministre, depuis quelques années, on constate un nouvel élan au niveau européen quant à la mise en place d'une coordination plus étroite entre les États membres de l'Union européenne sur le plan de la défense. Cela s'est traduit, entre autres, par la mise en place d'une coopération structurée permanente, ou PESCO, afin de renforcer l'implication des États membres en matière de défense via des projets de coopération.

Les industries belges actives dans le domaine de la sécurité et de la défense représentent un secteur innovant et pourvoyeur d'emplois. Parmi celles-ci, on retrouve un grand nombre d'entreprises wallonnes.

Disposez-vous, à ce propos, d'une estimation du nombre d'entreprises wallonnes actives dans ce secteur ?

Combien, parmi elles, participent-elles à des programmes européens de sécurité et de défense ?

Concernant le Fonds européen de défense, comment la Région, en collaboration avec le SPF Économie et le ministère de la Défense, s'y intègre-t-elle ?

Comment se déroule la collaboration entre les forces armées ou les forces de l'ordre belge et les entreprises wallonnes du secteur ?

En matière d'exportation, les industries belges du secteur sont tournées vers l'international, où elles réalisent la plus grande part de leur chiffre d'affaires. Des mesures spécifiques sont-elles mises en place au niveau wallon pour soutenir ce secteur particulier à l'exportation ?

De manière plus générale, ce secteur étant particulièrement transversal, sensible et stratégique, estimez-vous qu'il soit nécessaire que les investissements pris par la Belgique dans ce secteur soient concertés avec les entités fédérées, les entreprises et nos universités et basés sur des critères communs européens ?

Enfin, des discussions entre la Région et le Fédéral, au nom de la loi de programmation militaire, sont-elles bien permanentes en fonction de l'avancée des différents points ?

Je vous remercie déjà pour votre réponse.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, merci pour votre question, qui concerne un point important.

Vous relevez très justement deux éléments qui me semblent notables, à savoir, d'une part, l'importance pour la Wallonie du secteur de la défense et de la sécurité et, d'autre part, l'émergence, au niveau européen, d'initiatives multiples de coopération ou de financement dans ces domaines.

Je crois que l'évolution de la situation géopolitique va encore confirmer ces tendances à l'avenir.

Vous me questionnez concernant le nombre d'entreprises. Nous en avons dénombré une quarantaine, de toutes tailles, qui sont actives dans ce secteur, à des degrés divers. Pour certaines, il s'agit de leur activité principale et de loin, alors que, pour d'autres, cette activité fait partie d'un ensemble d'activités plus larges.

En ce qui concerne les programmes européens, les derniers chiffres m'indiquent que 25 entreprises wallonnes y ont pris récemment part ou y sont impliquées actuellement, y compris dans les programmes précurseurs du Fonds européen de la défense.

Le fonds lui-même n'est pas encore opérationnel, comme vous le savez, puisque son règlement fondateur n'est pas encore adopté et que son budget, fixé à 7,014 milliards d'euros sur sept ans, doit encore être approuvé dans le cadre de financement pluriannuel européen.

Cependant, en Belgique, les relations entre la Région, les ministères fédéraux belges concernés, à savoir la Défense et l'Économie, et les entreprises, relations qui seront, en effet, déterminantes pour l'accès au Fonds européen de défense, se rodent déjà depuis un certain temps grâce à la participation de ces diverses entités à la Plateforme interfédérale de concertation, établie à l'occasion des programmes d'achat de F-35 et de chasseurs de mines.

Par ailleurs, les entreprises concernées ont, pour la plupart, des relations directes et soutenues avec la Défense et, bien entendu, avec la Région.

J'ai, au sein de mon cabinet, un expert dont c'est l'une des tâches principales de suivre et d'être impliqué dans la préparation, dans les contacts, dans l'ensemble de ce qu'il y a à construire en la matière.

L'exportation par les entreprises du secteur est un volet essentiel de leur activité. À cet égard, nos entreprises ont aussi accès, si besoin est, aux mécanismes de soutien financier mis en œuvre par la Wallonie ainsi qu'au soutien de nos structures, comme l'AWEx ou la SOFINEX.

La question de la concertation intrabelge sur les investissements belges en matière de défense sera cruciale, je l'ai dit, pour l'accès au Fonds européen de Défense.

Dans le domaine des achats de matériel par la Défense, compétence fédérale exclusive, il est évidemment nécessaire que nos réalités industrielles et nos capacités de recherche de nos universités ou des centres de recherche soient prises en compte.

C'est le sens de contacts multiples que nous avons déployés avec les différents cabinets fédéraux concernés, en ce compris le cabinet de la Première ministre et précédemment du Premier ministre.

Je puis vous assurer que ce sujet retient toute mon attention, avec une concertation très régulière avec les acteurs concernés.

Je rencontre aussi régulièrement les industriels du secteur à mon cabinet pour échanger, pour définir des stratégies concertées.

Notre but est que la Wallonie puisse conserver ce secteur qui est très important en termes d'emplois et aussi participer largement aux investissements décidés ou à décider, en vertu de la Loi de

programmation militaire du 23 mai 2017. Notamment la FN qui a pu enregistrer de bonnes nouvelles à cet égard, de même que d'autres opérateurs, mais ceci - et notamment en ce qui concerne Lockheed Martin pour les F35 - nécessite vraiment de la part de nos entreprises, mais aussi de nos départements, une opiniâtreté permanente sans quoi vous savez bien que le cadre des achats militaires ne correspond plus maintenant aux mécanismes de compensation tels qu'on les a connus à un certain moment. On ne peut plus s'inscrire dans ce type de démarche.

Il n'empêche que les partenariats pour qu'un certain nombre ou des parts d'activité soient effectivement nichées sur le territoire, nécessitent cette action permanente notamment de nos entreprises.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Frédéric.

M. Frédéric (PS). - Je remercie le ministre pour sa réponse qui est complète, qui met en évidence qu'il y a proactivité en la matière et je pense que c'est essentiel. On continuera à y être attentif. C'est une matière parfois délicate et difficile à aborder, mais qui représente une réalité économique essentielle et qui est pourvoyeuse d'emplois dans toute une série de bassins industriels de notre Wallonie ? Nous y serons évidemment toujours attentifs.

Vous avez cité l'armement, mais il n'y a pas que ça. Il y a les télécoms, il y a la cybersécurité, il y a le domaine spatial, la protection d'installations critiques et autres.

Il y a donc là une diversité de champs d'action économique qui me semble importante et je vous remercie de l'attention que vous y apportez.